Commission de Gestion et de Vérification des Comptes de la Ville de Delémont (CGVC)

Rapport d'activités de la CGVC pour l'année 2013

À l'attention du bureau du Conseil de Ville

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Par ce rapport, la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) de la Ville de Delémont vous informe de ses activités au cours de l'année 2013.

1 Généralités

La CGVC se compose de neuf membres avec droit de vote et d'un membre avec droit consultatif. Pour l'année 2013, il s'agit des personnes suivantes:

PS Président M. Ribeaud PDC P-A. Fleury Vice-président P. Chételat PLR Membres M. Macchi PS **PCSI** J-P. Miserez K. Hulmann PDC P. Berthold PDC

D. Nicoulin CS-POP-Verts, remplacé fin 2013 par

M.- Cl. Grimm

P. Stanic, CS-POP-Verts

Membre consultatif

D. Baettig

UDC

Secrétaire

Françoise Galeuchet

La CGVC contrôle l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'administration communale. Elle a récemment proposé au Conseil de Ville de compléter son cahier des charges afin de tenir compte des nouveaux statuts du FRED.

La collaboration tant avec les autorités politiques qu'avec les collaborateurs de l'administration communale a été bonne.

La commission a tenu dix séances en 2013 avec un taux moyen de participation de 77 %. Elle a rencontré M. Froidevaux à plusieurs reprises, Mme Saunier de la fiduciaire Transjurane qui contrôle les comptes de la commune, M. Portmann actuaire du FRED et Mme Cuttat, chancelière. En fin d'année la CGVC a eu un entretien avec M. le commissaire de police concernant le fonctionnement et les tâches incombant à la police municipale.

2 Rapports statutaires

Comme chaque année la CGVC a analysé les comptes de la commune, les comptes du FRED et le fonctionnement de l'administration communale et elle a établi sur chacun de ces objets un rapport qui confirme que globalement la commune est bien gérée. Cependant un certain nombre de points qui, à notre avis, requièrent une amélioration des procédures et des méthodes ont été identifiés. Ils sont brièvement commentés ci-dessous.

La gestion du personnel, en particulier une demande de précisions quant au fonctionnement de la Bibliothèque a été revue avec la responsable du personnel, Mme Cuttat. La CGVC a pris acte que les outils informatiques de gestion des données financières ont été améliorés toutefois une faiblesse affecte la gestion des salaires. La CGVC a demandé au Conseil communal que cette procédure soit mise en conformité avec les exigences standard afin d'être certifiée Swissdec.

La commission continue à porter son attention sur la mise en place d'un **Système de contrôles internes** efficace (sobre et performant). Elle s'est intéressée également au bouclement des projets et à la gestion des dépassements, par exemple celui concernant la Villa Vermeille. Cette activité se poursuivra.

La gestion et l'imputation des emprunts.

Les emprunts sont gérés de manière à maintenir une bonne prévisibilité des charges (intérêts et remboursements). Un relevé complet des dettes contractées (montant, date, durée, taux d'intérêt) figure dans les comptes de la commune, voir par exemple pages 18-19 des comptes 2012. Les remboursements effectués en cours d'année, apparaissent sur les mêmes listes. Ces informations permettent donc de tirer chaque année un bilan objectif des engagements financiers et de leur évolution (remboursements, nouvelles dettes) et des charges (due aux intérêts) à court et moyen terme. Selon les indications du service cantonal des communes, les investissements rentables (patrimoine financier, par exemple le terrain loué à la Résidence de la Jardinerie) et les achats de terrains devraient être amortis sur 50 ans. Cela ne semble pas toujours être le cas.

Concernant l'imputation des dettes, seule une comptabilité analytique permettra au cours du temps de tenir un registre cohérent de l'affectation des emprunts et de leur répartition sur les projets (investissements et autres) qui figurent au bilan (actifs, parfois avec la mention de la somme et de la date du crédit voté par le CV). Les amortissements de quelques objets particuliers sont imputés explicitement (ex St-Georges) mais la plus grande partie des amortissements est comptabilisée globalement sous deux lignes 0915.330.01 et

0915.330.02.

Les charges imposées par le Canton

Les communes se plaignent de l'augmentation des charges imposée par le Canton. Avec l'aide de M. Froideyaux, la CGVC a inventorié dans les comptes communaux toutes les charges et tous les revenus imposés par le Canton. Il apparaît que la charge nette de la commune a très légèrement diminué en 2013. Cet aspect sera réexaminé.

5 Le parc immobilier

L'organe de révision et P. Chételat, ont porté une attention particulière à l'analyse du parc immobilier. Bien que des corrections comptables aient été faites, la CGVC est d'avis que la comptabilité (valeurs, amortissements, investissements, rendements) doit être plus détaillée et systématique afin de permettre une gestion factuelle et transparente des biens communaux. J.-P. Miserez a relevé que de nombreuses routes, trottoirs et petites parcelles, assimilés au domaine public, sont propriétés privées, un objet à suivre.

Le FRED

En ce qui concerne le FRED, en plus des activités liées à la mise en forme et à l'adoption des nouveaux statuts, la CGVC s'est intéressée au mode de calcul et au contrôle des Prestations de Libre Passage. C'est l'actuaire qui effectue une partie des calculs des Prestations de Libre Passage (PLP) individuelles et l'organe de contrôle les supervise. Cet aspect, essentiel pour le bon fonctionnement du FRED, n'est pas explicitement traité dans le rapport de PWC.

La CGVC s'est enquise de la gestion du parc immobilier du FRED. L'entretien semble minimal et certains aspects des comptes sont mal documentés, ce qui explique la décision du juge du tribunal des Baux à loyer du 5 juillet 2013 qui a accepté la demande de diminution de loyer d'un locataire du FRED. Il apparaît que le cas n'a pas été traité avec la rigueur requise et la direction du FRED a trop fait confiance à la gérance qui administre les appartements en son nom. Selon le caissier du FRED, les autres objets du parc immobilier du FRED sont gérés en conformité avec l'Ordonnance de 2008 du DEFR (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche). La CGVC observe qu'une comptabilité analytique, comme pour la commune, permettrait un meilleur suivi des performances financières des investissements.

La CGVC a également vérifié les conditions d'admission (ou de sortie) d'employeurs.

Commission de Gestion et de Vérification des Comptes Avril 2014

Le Président

Le Vice-président

M. Ribeaud

Distribution:

Monsieur P. Chételat, Président du Conseil de Ville Madame E. Cuttat, chancelière